

## **Se donner la possibilité d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et de justice sociale**

Envisagée depuis le plan Oxygène de la Métropole de Lyon en 2016 et mise en place en 2019 pour les professionnels, **la Zone à Faibles Émissions (ZFE) est un outil utile pour lutter contre la pollution de l'air, facteur de maladies et de décès prématurés.**

Les Grandes Lyonnaises et les Grands Lyonnais, ainsi que nombre d'habitants de la périphérie de la Métropole, seront impactés par la mise en œuvre de la ZFE qui va progressivement toucher les véhicules particuliers.

D'après une récente étude de l'INSEE<sup>1</sup>, près de 3 emplois sur 10 dans notre Métropole sont occupés par des actifs venant de l'extérieur de la Métropole, ce qui représente chaque jour 200 000 navetteurs.

En l'état actuel de la réglementation, la collectivité ne peut accompagner que les particuliers résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon. Les 200 000 navetteurs, participant à la richesse économique de notre territoire, sont donc exclus des aides proposées par la Métropole.

**Cet état de fait est à même de constituer une situation d'inégalité inacceptable pour assurer la justice sociale nécessaire avec la mise en œuvre de la ZFE.**

### **Réuni ce jour, le Conseil Métropolitain émet le vœu auprès de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et des départements limitrophes de la Métropole de Lyon :**

- *D'ouvrir un travail conjoint avec la Métropole de Lyon pour apporter des aides financières aux personnes qui travaillent dans la **zone à faibles émissions** sans pour autant résider sur le territoire de la Métropole ;*

<sup>1</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5426718?sommaire=5426916>